

## **Termes de référence (TdR) pour une mission nécessitant les services d'un expert en politique d'investissement**

**Lieu :** Dakar, Sénégal  
**Date limite de candidature :** 10 avril 2023  
**Type de contrat :** prestataire individual  
**Langue requise :** français  
**Duration of contrat :** environs trois mois ciblés mai – juillet 2023

- A. Titre du projet :** Diagnostic de la politique d'investissement  
Initiative de conseil en investissement (Investment Advisory Initiative « IAI »)  
**Domaine thématique :** Accès au crédit pour l'agriculture par les femmes et les jeunes  
**Objectif :** Recherche pour alimenter le plaidoyer politique au Sénégal

### **B. Description du projet**

#### **A propos d'United Nations Capital Development Fund (UNCDF):**

Fondé par une résolution de l'assemblée générale en 1966, UNCDF met les finances publiques et privées au service des pauvres dans les 46 pays les moins avancés du monde. Avec son mandat de capital et ses instruments, l'UNCDF propose des solutions financières qui tentent de mobiliser des ressources publiques et privées, tant au niveau international que national, pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique local.

Les compétences de l'UNCDF s'exercent dans trois domaines de travail principaux : (1) le développement et le financement d'économies numériques inclusives grâce à une approche axée sur le développement de marché, largement stimulé par la finance numérique et l'innovation ; (2) le financement du développement local par le biais de la décentralisation fiscale (incluant le financement local de l'adaptation au climat), le financement municipal et le financement de projets structurés, pour stimuler la transformation du marché dans le développement économique local ; et (3) le financement des investissements, pour dynamiser l'accumulation de capital et la transformation du marché dans des zones financièrement mal desservies, ce qui inclut la recherche d'investissements, les vérifications requises, la réduction des risques, le déploiement de prêts et de garanties, et l'afflux de capitaux d'investissement d'investisseurs nationaux et internationaux. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes est spécifiquement formulée dans toutes les activités de l'UNCDF, et cela concerne tant ses objectifs, ses approches, que sa théorie du changement, ses cibles et ses indicateurs.

#### **A propos d'UNCDF plateforme d'investissement**

L'UNCDF réalise ses activités d'investissement catalytiques par le biais de la plate-forme d'investissement, à travers laquelle UNCDF fournit le savoir-faire technique pour étendre le déploiement d'instruments de capitaux à une filière d'entreprises et de projets du « dernier kilomètre » qui est en croissance dans les PMA. La plate-forme dispose d'une équipe de spécialistes de l'investissement avec une expertise transactionnelle significative dans les PMA et des expériences d'investissement d'impact. L'équipe de la plateforme d'investissement soutient les agences du système des Nations Unies dans son ensemble sur les questions liées au financement des investissements et au financement innovant des ODD. L'objectif de la plateforme d'investissement est de faire partie d'un système qui (a) démontre aux investisseurs

nationaux et internationaux que les marchés émergents peuvent générer et génèrent des rendements, offrent des opportunités d'investissement fructueux et méritent l'attention d'un plus large éventail d'investisseurs et que (b) utilise ces effets de démonstration pour soutenir les améliorations politiques et réglementaires et la mise à l'échelle par d'autres acteurs de ce qui fonctionne.

#### **A propos le projet :**

L'Initiative de conseil en investissement fait partie de la plateforme d'investissement d'UNCDF qui vise à informer et à améliorer le régime politique des investissements dans les pays prioritaires d'Afrique à partir des enseignements tirés par i) le développement et la mise en œuvre d'initiatives innovantes de financement du développement positif pour les ODD en conjonction avec d'autres agences de l'UNDS ii) le déploiement de capitaux, y compris par le biais de solutions de financement de l'UNCDF, dans des transactions d'investissement destinées à fournir des effets de démonstration et à débloquer des capitaux supplémentaires (de manière mixte lorsque cela est possible) iii) un soutien politique direct au gouvernement au niveau national, à sa demande par l'intermédiaire du RC ou du RCO. Contrairement à de nombreux autres acteurs, l'UNCDF est en mesure d'ancrer les conseils politiques et les travaux connexes sur l'expérience réelle et les enseignements tirés en tant que praticien du financement du développement capable de déployer des capitaux et de développer des mécanismes de financement.

La politique sous-tend l'approche de l'initiative de conseil en investissement pour aider les gouvernements à identifier et à surmonter les obstacles pour attirer des financements à long terme pour les ODD. En plus d'utiliser les leçons tirées des effets de démonstration des transactions de financement mixte et de la mise en œuvre d'initiatives innovantes de financement du développement positives pour les ODD, l'initiative de conseil en investissement réunira et dialoguera avec les parties prenantes, y compris les capitaux privés et les entreprises, pour comprendre les défis auxquels ils sont confrontés pour intégrer le soutien des ODD dans leur des modèles commerciaux et travailler avec le gouvernement et d'autres parties prenantes concernées pour concevoir des mécanismes visant à catalyser l'investissement privé pour les ODD.

Basé à Dakar, au Sénégal, l'expert en politique d'investissement facilitera le dialogue et la mise en œuvre de l'élaboration des politiques et des activités entre toutes les parties prenantes concernées du projet : un diagnostic de la politique d'investissement dans le secteur agricole au Sénégal.

#### **C. Etendue du travail**

Ce poste soutiendra, développera et mettra en œuvre le travail de plaidoyer politique en menant ***des recherches pour développer et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer politique vers les défis les plus pertinents identifiés comme des obstacles aux investissements, en particulier en ce qui concerne l'accès au crédit par les femmes et les jeunes dans le secteur agricole au Sénégal.*** La responsabilité globale de l'expert en politique d'investissement est de contribuer à l'élaboration de politiques et aux activités de plaidoyer, en particulier par la mise en œuvre d'un diagnostic de politique d'investissement. Les contributions comprennent la conception d'une approche fondée sur des données probantes et d'outils analytiques, l'organisation d'un dialogue sur les politiques, y compris une réunion interactive des parties prenantes, et d'autres travaux préparatoires pour faire avancer le plaidoyer en matière de politique d'investissement. Il/elle agira également en tant qu'agent de liaison au niveau national pour le RC/RCO, les agences des Nations Unies, le gouvernement, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les partenaires du secteur privé, les institutions financières et les autres parties prenantes concernées.

#### **Résumé des fonctions clés :**

- a) Concevoir, planifier, développer et mettre en œuvre les projets de politique et de plaidoyer en matière d'IAI de l'UNCDF au niveau national
- b) Concevoir et mettre en œuvre un processus fondé sur des données probantes pour le plaidoyer et le soutien aux politiques, y compris des outils de diagnostic des politiques appropriés ; mener des entretiens et des enquêtes avec des informateurs clés, analyser les résultats, hiérarchiser les défis identifiés, définir les solutions proposées, etc. à l'appui des livrables clés : planifier et modérer les réunions/dialogues politiques, préparer et publier une note d'orientation (rapport analytique / « policy brief »)
- c) Concevoir et mener des recherches quantitatives et qualitatives et des analyses politiques sur les questions pertinentes de plaidoyer en matière d'investissement dans le développement (y compris identifier et hiérarchiser les défis) et la gestion des connaissances connexes
- d) Recherche documentaire sur les politiques, cadres et directives mondiaux, régionaux et nationaux qui ont un impact sur le travail de l'UNCDF, en particulier en ce qui concerne le Sénégal (identifier et documenter les points d'ancrage des politiques)
- e) Rédiger un rapport analytique et itérer pour incorporer les commentaires des parties prenantes afin de finaliser une note d'orientation (« policy brief »)
- f) Partager le contenu approuvé sur divers supports (c'est-à-dire le site Web, le bulletin d'information et d'autres publications de l'UNCDF, media social)
- g) Autres tâches jugées appropriées par l'UNCDF

#### D. Résultats attendus et livrables

Livrables/résultats		Dates d'échéance cibles
1	Méthodologie de diagnostic politique validée	15 mai
2	Outil de cadre conceptuel indiquant les domaines politiques prioritaires et les questions clés qui guideront les axes d'enquête du diagnostic politique	18 mai
3	Questionnaires et outils d'enquête personnalisés pour tous les segments de parties prenantes (au moins trois)	26 mai
4	Au moins 20 entretiens menés avec des informateurs clés et des enquêtes distribuées à au moins 150 parties prenantes	21 juin
5	Document de l'analyse consolidé des recherches de base et les résultats de l'enquête et des entretiens	30 juin
6	Première ébauche du rapport analytique (« policy brief »)	30 juin
7	Faciliter une réunion interactive pour recevoir des commentaires sur le rapport analytique	14 juillet
8	Rapport analytique final (note d'orientation / « policy brief »)	21 juillet

#### E. Disposition institutionnelle

- a) L'expert rendra compte au spécialiste de l'investissement de l'Initiative de conseil en investissement à l'UNCDF basé à Dakar.

- b) Des rapports d'avancement sont attendus via des réunions de mise au point virtuelle ou en présentiel qui peuvent être hebdomadaires, bihebdomadaires et ponctuelles en fonction de la phase de la mission et des progrès réalisés. Les progrès peuvent être discutés lors de réunions avec des groupes de parties prenantes, y compris le groupe de travail des Nations Unies sur les ODD.
- c) Au cours de la mise en œuvre de la mission, l'expert sera appelé à interagir avec d'autres agences des Nations Unies, ainsi qu'avec des groupes de parties prenantes clés : PME, entrepreneurs, gouvernement, régulateurs, investisseurs.
- d) L'expert est censé travailler dans ses propres installations en utilisant son propre équipement (téléphone, ordinateur, logiciel, etc.).

#### **F. Durée des travaux**

- a) La mission devrait nécessiter environ 35 jours-personnes sur environ trois mois. L'horizon temporel cible est de mai à juillet 2023. (Veuillez noter cependant qu'il s'agit simplement d'une approximation ; les conditions de paiement sont basées sur les livrables, et non sur une base par personne par jour.)
- b) L'horizon temporel cible est de mai à juillet 2023
- c) Le produit de travail est destiné à informer le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le PAP3 qui sont tous deux en cours de révision et de mise à jour pour la période 2024-28. Par conséquent, les résultats ont des délais sensibles sur le chemin critique.

#### **G. Lieu d'affectation**

- a) La mission est basée à Dakar, Sénégal. Les engagements avec les parties prenantes au Sénégal en dehors de Dakar devraient être accomplis par téléphone et/ou connexions virtuelles. Aucun déplacement n'est prévu.
- b) L'expert devra entreprendre des entretiens avec des informateurs clés qui seront de préférence réalisés en personne à un endroit pratique pour l'informateur clé (par exemple, son bureau). Certaines réunions d'avancement peuvent avoir lieu dans les bureaux de l'UNCDF ou dans d'autres bureaux des parties prenantes à Dakar. La réunion interactive se tiendra à Dakar et la participation et la facilitation de l'expert sont obligatoires lors de cet événement. L'expert sera consulté pour fixer la date de cet événement.
- c) Les ressortissants sénégalais sont fortement encouragés à postuler. Aucune rémunération ne sera versée pour le voyage vers le lieu d'affectation ou pour l'hébergement ou le transport à Dakar, et l'UNCDF ne fournira pas non plus d'assistance pour les permis de travail ou les permis de séjour. Les consultants sont responsables de la sécurisation des documents de travail et des permis de séjour, si nécessaire.

#### **H. Qualifications de l'expert individuel attendus**

<b>Min. formation universitaire (requis)</b>	Master / Maîtrise (ou équivalent) en commerce, finance, droit, politique publique / administration, économie, financement du développement, développement durable et / ou autre domaine pertinent.
<b>Min. années d'expérience professionnelle</b>	Au moins 7 (sept) années d'expérience pertinente pouvant inclure une combinaison de finance et d'investissement, de conception ou d'application de réglementations financières ou d'investissement, de plaidoyer en matière de politique d'investissement, de

<b>pertinente (requis)</b>	renforcement des capacités pour l'investissement des PME, de planification et de mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer, y compris mener des recherches sur les politiques, recherche, conception et analyse des enquêtes, travail en collaboration avec les parties prenantes concernées pour façonner un programme de plaidoyer aux niveaux communautaire, national et / ou local.
<b>Aptitudes et compétences requises</b>	<p><b>Expertise en la matière et capacités techniques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance approfondie de la finance et de l'investissement, en particulier liés aux PME et aux entreprises sociales</li> <li>• Expérience de travail sur la recherche et / ou les stratégies de politique / plaidoyer dans un contexte politique africain</li> <li>• Bonne connaissance du contexte de la politique d'investissement au Sénégal</li> <li>• Bonne connaissance des processus politiques / décisionnels dans les domaines de l'attraction de financements d'investissement vers les marchés émergents (en particulier l'Afrique)</li> <li>• Démontre sa capacité à entreprendre des recherches, y compris une expérience dans l'analyse et/ou l'élaboration de politiques</li> <li>• Compétences avancées et persuasives en communication écrite et verbale</li> <li>• Compétences approfondies en matière de recherche, d'interprétation et d'analyse critique</li> <li>• Expérience dans la conception d'un processus politique fondé sur des preuves et la conception d'outils pertinents pour l'analyse et l'évaluation</li> <li>• Connaissance approfondie de la Finance et de l'Investissement, en particulier liés aux PME et aux entreprises sociales.</li> </ul> <p><b>Autres attributs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solides compétences en planification et en organisation ; capacité à établir des priorités et à travailler de manière autonome</li> <li>• Compétences informatiques et informatiques dans les applications Microsoft</li> <li>• Compétences exceptionnelles en relations interpersonnelles, en gestion des relations et en négociation</li> </ul>
<b>Aptitudes et compétences supplémentaires souhaitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lobbying/plaidoyer</li> <li>• Expérience en communication de groupe (gestion d'association, modération de conférence, animation d'événement, etc.)</li> <li>• Connaissance ou expérience en agro-industrie au Sénégal</li> <li>• Expérience genre dans le développement et/ou avec des femmes et/ou des jeunes entrepreneurs au Sénégal</li> <li>• Connaissance et compréhension du système des Nations Unies et des mandats des agences constituantes</li> <li>• Expérience professionnelle avec les agences ministérielles concernées et le secteur privé en ce qui concerne la compréhension des obstacles à l'accès au financement des investissements en agriculture vers les entrepreneurs femmes et/ou jeunes</li> <li>• Engagement à faire progresser le plaidoyer politique et le soutien qui peuvent contribuer aux réformes politiques dans les domaines favorisant le financement des investissements</li> </ul>
<b>Langue(s) requise(s) (au</b>	Le français est requis, une connaissance pratique de l'anglais sera considérée comme un atout.

niveau pratique)	
<b>Certificats professionnels</b>	Pas applicable
<b>Diversité des sexes/de la main-d'œuvre</b>	L'UNCDF s'engage à atteindre la diversité de la main-d'œuvre en termes de sexe, de nationalité et de culture. Les personnes issues de groupes minoritaires, de groupes autochtones et de personnes handicapées sont également encouragées à postuler. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus stricte confidentialité. L'UNCDF ne tolère pas l'exploitation et les abus sexuels, tout type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et la discrimination fondée sur le sexe. Tous les candidats sélectionnés seront donc soumis à une vérification rigoureuse des références et des antécédents.

**Remarque importante :** seuls les candidats répondant à ces critères seront présélectionnés.

### I. Portée de la proposition de prix et calendrier des paiements

La mission est basée sur des livrables avec une modalité de paiement forfaitaire à coût fixe qui devrait être tout compris. Le consultant peut soumettre des factures pour paiement une fois les livrables terminés en fonction du calendrier ci-dessous. Les factures sont soumises à l'autorisation et à l'approbation du superviseur direct.

<b>Versement</b>	<b>Livrables</b>	<b>Pourcentage de paiement</b>
1	Méthodologie de diagnostic politique validée	10%
	Outil de cadre conceptuel indiquant les domaines politiques prioritaires et les questions clés qui guideront les axes d'enquête du diagnostic politique	
2	Questionnaires et outils d'enquête personnalisés pour tous les segments de parties prenantes (au moins trois)	40%
	Au moins 20 entretiens avec des informateurs clés ont été menés et des enquêtes ont été distribuées à au moins 150 parties prenantes.	
	Document de l'analyse consolidé des recherches de base et les résultats de l'enquête et des entretiens	
	Première ébauche du rapport analytique (« policy brief »)	
3	Faciliter une réunion interactive pour recevoir des commentaires sur le rapport analytique	50%
	Rapport analytique final (note d'orientation / « policy brief »)	

### J. Présentation de l'offre recommandée

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** ([\(see click here for document\)](#)) - encrypted or password protected)
- b) **CV personnel ou P11**, indiquant toutes les expériences passées dans des projets similaires, ainsi que les coordonnées (e-mail et numéro de téléphone) du candidat et au moins trois (3) références professionnelles ;
- c) Une brève description et une **méthodologie** qui démontre comment l'expert aborderont et termineront la mission.

- d) **Echantillon d'écriture** : d'un document pertinent que l'expert a soumis ou publié. Si le document a plusieurs auteurs, l'expert doit indiquer quelles pages/sections peuvent lui être attribuées.
- e) **Proposition financière** indiquant le prix total forfaitaire du contrat (similar to item 1 above).

**Une proposition devra être soumise au plus tard à 23h59 GMT le 10 avril 2023 à [uncdf.procurement@uncdf.org].** Veuillez ne pas copier la proposition à d'autres adresses e-mail. Les documents de soumission peuvent être soumis en français, en anglais ou une combinaison des deux. Toute demande d'éclaircissement doit être adressée par écrit à cette même adresse e-mail. La réponse sera faite par écrit et tous les autres candidats pourront recevoir une copie anonymisée de la demande et de la réponse.

#### K. Critères de sélection de la meilleure offre

Les offres seront évaluées sur la base d'une méthode de notation combinée avec la technique (qualifications et méthodologie) sera pondérée à 70 % et l'offre de prix sera pondérée à 30 %.

Les principaux critères d'évaluation de la soumission sont les suivants :

	<u>Critère</u>	<u>Pondération</u>
TECHNIQUE	Education	5%
	Connaissance de la finance et de l'investissement, en particulier liés aux PME	5%
	Connaissance du contexte de la politique d'investissement au Sénégal	10%
	Connaissance des processus politiques / décisionnels dans les domaines de l'attraction de financements d'investissement vers les marchés émergents (en particulier l'Afrique)	5%
	Preuve de compétences en recherche, analyse et en conception d'outils, en particulier dans le domaine des politiques	5%
	Cohérence et adéquation de la méthodologie	25%
	Qualité de l'échantillon d'écriture / rédaction exemple	15%
	OFFRE DE PRIX	Proposition financière

- L. **Annexe aux TdR** : IAI méthodologie du diagnostic des politiques adapté du Cadre d'action pour l'investissement agricole de OCDE

# *Cadre d'action pour l'investissement agricole de OCDE*

## *Adapté pour être utilisé dans le diagnostic des politiques de l'Initiative de conseil en investissement au Sénégal*

*Ce document décrit la méthodologie utilisée par l'équipe de l'accélérateur de politiques de l'UNCDF sur la base de sa propre méthodologie et de sa boîte à outils utilisée pour les services financiers numériques. Il fait largement référence au cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement dans l'agriculture et met en évidence la méthodologie et les outils qui constitueront un élément central du projet pilote de l'Initiative de conseil en investissement (Investment Advisory Initiative en anglais, ou « IAI ») de l'équipe de la plateforme d'investissement de l'UNCDF. Il convient de noter que ce document est actuellement un projet de document.*

## OBJECTIFS DU PILOTE IAI

L'objectif de ce projet pilote est d'améliorer la compétitivité et l'attractivité et le climat d'investissement dans le secteur agricole au Sénégal avec un accent particulier sur l'accès au financement pour les PME et TPE dans le but de favoriser l'autonomisation des femmes et les jeunes. En effectuant un diagnostic suivant la méthodologie décrite ci-dessous, les points faibles et les obstacles pour les PME et TPE au Sénégal seront identifiées. La consolidation des résultats ainsi que la concertation avec les parties prenantes concernées, y compris les PME et TPE, les acteurs du secteur public, permettront d'adresser les obstacles et freins à la croissance de ces PME et TPE au Sénégal. Enfin, un plaidoyer sera fait auprès du gouvernement afin de proposer des réformes et politiques adéquates.

## COMMENT LIRE CE DOCUMENT ET A QUOI S'ATTENDRE

Ce document décrit le processus de la méthodologie du diagnostic. La méthodologie est définie comme le processus qui est entrepris lors de l'analyse menée sur le thème politique pilote de l'IAI sur la stimulation de la croissance dans l'investissement des PME et TPE autonomisant les femmes et les jeunes au Sénégal. Il permet de mettre en œuvre un processus rigoureux et inclusif pour identifier et communiquer les opportunités d'amélioration du paysage politique afin de stimuler les investissements dans ces PME et TPE. Il sert de « manuel d'instructions » pour les spécialistes de l'investissement de l'IAI et les collaborateurs travaillant à la mise en œuvre du diagnostic de la politique de l'IAI tout en soulignant aux donateurs et aux parties prenantes concernées comment ce processus sera entrepris.

Alors que la méthodologie décrit le processus nécessaire qui sera entrepris, les outils comprennent les ressources et les documents supplémentaires qui sont nécessaires pour compléter chaque composante de la méthodologie. Des exemples d'outils requis sont des documents tels que des listes de contrôle des politiques qui peuvent être utilisées comme point d'ancrage de la politique, des listes de contrôle des politiques qui évaluent le paysage réglementaire de l'investissement, des questionnaires complets développés qui sont nécessaires pour mener des discussions avec les parties prenantes, des termes de référence type pour les ateliers. Décrits pour convoquer un atelier, etc.

Chaque composante de la méthodologie est étayée par les principes du Cadre d'action de l'OCDE pour l'agriculture décrits dans la section suivante et détaillés dans l'annexe. Le document décrit les étapes nécessaires à entreprendre pour analyser les facilitateurs et les inhibiteurs dans le paysage d'investissement de chaque marché qui seront ensuite étudiés au cours de la seconde moitié de la méthodologie par le biais d'engagements des parties prenantes, de groupes consultatifs, de groupes de travail et d'ateliers. Bien que la méthodologie soit compréhensive, elle n'est certainement pas exhaustive. Elle décrit les considérations politiques nécessaires à respecter et peut être adapté à une variété de pays et de contextes.

# THEMES TRANSVERSAUX ET DOMAINES POLITIQUES QUI SOUS-TENDENT L'ENSEMBLE DE LA METHODOLOGIE

Les 10 domaines suivants, tels que définis par l'OCDE, représentent les domaines d'action nécessaires pour créer un cadre d'action favorable à l'investissement dans l'agriculture. Le modèle de l'OCDE a été choisi comme référence, ainsi que la pierre angulaire de cette méthodologie, non seulement en raison de son application réussie, mais aussi de sa flexibilité à s'adapter aux circonstances et besoins économiques, sociaux, juridiques et culturels particuliers des économies à différents stades de développement. Il peut également servir de base à la coopération internationale sur les questions liées à l'investissement, notamment par le biais d'initiatives politiques régionales et nationales.

Le Cadre est un outil fournissant une liste de contrôle des principales questions politiques à examiner par tout gouvernement intéressé à créer un environnement propice à tous les types d'investissement et à renforcer les avantages de développement de l'investissement pour la société. De cette manière, le cadre vise également à faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à aider à mobiliser des financements pour le développement.

Le Cadre doit être considéré dans le contexte général des récents efforts mondiaux visant à renforcer les environnements international et national dans lesquels l'activité économique est menée. En commun avec ces initiatives, il promeut la transparence et les rôles et responsabilités appropriés pour les gouvernements, les entreprises, la société civile et les autres acteurs concernés par la promotion du développement et la réduction de la pauvreté et s'appuie sur les valeurs partagées de la société démocratique et du respect des droits de l'homme. L'objectif principal du cadre est d'encourager les décideurs politiques à poser des questions appropriées sur leur économie, leurs institutions et leurs paramètres politiques afin d'identifier les priorités, de développer un ensemble efficace de politiques et d'évaluer les progrès. Ce n'est pas un volume de prescriptions toutes faites, ni contraignant. Il s'agit plutôt d'un outil flexible permettant de cadrer et d'évaluer les importants défis politiques auxquels les pays sont confrontés dans la poursuite du développement par l'investissement.

Les 10 domaines politiques définis par le Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement dans l'agriculture sont indiqués ci-dessous. Pour plus d'informations à leur sujet, reporter à l'annexe.

1. Politique de l'investissement
2. Promotion et facilitation de l'investissement
3. Développement des infrastructures
4. Politique commerciale
5. Développement du secteur financier
6. Ressources humaines, recherche et innovation
7. Politique fiscale
8. Gestion des risques
9. Conduite responsable des entreprises
10. Utilisation durable des ressources naturelles et gestion de l'environnement

## METHODOLOGIE

Bien que la méthodologie décrive le processus et fournisse une liste compréhensive des ressources pertinentes utilisées, il ne s'agit pas d'un guichet unique exhaustif (« one stop shop » en anglais). Il convient de noter que cette méthodologie s'inspire des travaux antérieurs de l'UNCDF, la boîte à outils de l'accélérateur de politiques sur les politiques liées aux services financiers numériques (SFD), et , se concentre largement sur le processus de mise en œuvre de chaque politique, plutôt que sur des aspects techniques spécifiques au secteur. Les résultats de l'application de cette méthodologie et de ces outils servent d'aide aux décideurs politiques et aux partenaires de mise en œuvre dans les domaines politiques lors de la mise en œuvre de tout projet d'investissement dans l'agriculture. Cependant, il incombe à chaque spécialiste en investissement de l'IAI, ainsi qu'au panel local d'experts et au comité de pilotage respectif de chaque diagnostic de politique, d'adapter les outils et le cadre aux contextes dans lesquels ils travaillent. Cela permet au processus de se développer en fonction des éléments constitutifs du plaidoyer politique, tout en permettant aux experts techniques d'exploiter leur domaine d'expertise.

Les étapes suivantes de la méthodologie sont construites pour un processus de diagnostic de bout en bout, similaire au travail politique effectué par l'UNCDF dans le domaine de services financiers numériques.

- **La première étape** de ce processus consiste à identifier les ancrages politiques nationaux et régionaux pour la promotion et la facilitation de l'investissement dans l'agriculture et dans les entreprises d'autonomisation des femmes et des jeunes, qui indiquent l'engagement du gouvernement à mobiliser la croissance dans ce paysage. Ces points d'ancrage politiques et les conclusions connexes encadreront le reste du processus de diagnostic et pourront finalement être utilisés comme levier pour plaider en faveur d'une réforme politique.

Un ancrage politique est tout document, décret présidentiel, arrêté ministériel ou déclaration faite par le gouvernement qui exprime l'engagement concret d'un gouvernement à créer un environnement propice et propice à la promotion ou à la facilitation des investissements. Cela peut se manifester dans diverses lois et réglementations que le pays a adoptées, telles que la création d'une commission indépendante ou l'adoption de politiques nationales d'investissement.

Au cours de la revue documentaire du paysage politique au Sénégal, l'un des objectifs sera d'identifier quels documents peuvent être considérés comme un document de référence (« policy anchor » en anglais). *Les ancrages politiques sont des documents qui sont contraignants et expriment un engagement concret envers la promotion et la facilitation des investissements.*

### *Déclarations de politique*

Une déclaration de politique peut inclure un discours public d'un haut responsable gouvernemental

indiquant clairement que la promotion et la facilitation des investissements sont une priorité. Ces documents sont importants parce qu'ils reflètent un engagement, mais généralement ils ne sont pas contraignants. Par conséquent, les déclarations politiques sont un signe encourageant mais sont généralement insuffisantes pour servir de point d'ancrage politique.

Un discours public sans actions ultérieures peut indiquer que l'investissement dans le secteur par ce groupe démographique n'est pas nécessairement une priorité ou que des ressources n'ont pas encore été engagées.

### ***Déclaration de politique comprenant un objectif d'investissement***

Une déclaration publique associée à un engagement à atteindre un objectif d'investissement dans un certain délai est un point d'ancrage plus solide à partir duquel de bonnes politiques peuvent émerger. Il faudrait encore prendre des mesures ultérieures, mais c'est un pas au-delà d'une simple déclaration politique pour donner la priorité à la promotion et à la facilitation des investissements.

### ***Politique Nationale d'Investissement***

De nombreux pays publient leurs objectifs de promotion et de facilitation des investissements par l'adoption d'une politique nationale d'Investissement. Si une telle politique existe, cela démontre un ancrage plus fort qui montre l'engagement d'un gouvernement à créer un paysage inclusif et propice pour promouvoir et faciliter l'investissement. Une bonne politique d'investissement décrit la position du gouvernement et les efforts dirigés dans les 10 domaines politiques d'investissement mentionnés précédemment.

### ***Agences de promotion des investissements***

Dans de nombreux pays, la création par le gouvernement d'une Agence de promotion des investissements peut être considérée comme un point d'ancrage politique qui indique l'engagement du gouvernement à créer un environnement propice pour attirer les investisseurs. Les autorités d'investissement, commissions d'investissement, conseil d'investissement ou simplement agences d'investissement dans certains pays, sont généralement des organismes indépendants qui peuvent être des organismes de partenariat public, privé ou privé-public créés pour conseiller le gouvernement sur la politique d'investissement. et plaider pour un environnement commercial

compétitif dans le pays. Parfois, en l'absence d'un tel organisme, le gouvernement demande également conseil à l'Autorité de la concurrence du pays sur l'environnement commercial concurrentiel pour attirer les investisseurs.

### ***Plans nationaux de développement économique***

De nombreux pays publient leurs objectifs de développement économique dans des stratégies ou qui définissent des résultats cibles, dont certains peuvent contribuer aux objectifs de promotion et de facilitation des investissements. Les plans nationaux de développement économique sont le plus souvent axés sur les objectifs politiques plutôt que sur les détails des réglementations ou des cadres juridiques. Ces objectifs politiques sont utiles pour déterminer l'étendue du soutien de haut niveau que les régulateurs peuvent attendre des autres branches du gouvernement.

### ***La politique fiscale***

Parfois, en l'absence d'une politique nationale d'investissement d'un pays, une politique fiscale peut être une bonne ressource comme point d'ancrage politique qui identifie les priorités du gouvernement en matière d'investissement et de promotion. Cela permet de noter une différence cruciale, que le gouvernement soit engagé dans la promotion ou la facilitation des investissements, la facilitation des investissements étant généralement associée à des incitations fiscales intégrées dans le cadre de la politique fiscale d'un pays. Les politiques fiscales favorables à l'investissement qui préconisent pour le pays hôte de bénéficier d'un plus grand investissement étranger direct ainsi que de l'investissement national dépendent des réformes/incitations fiscales de base que le pays hôte met en place pour attirer les investisseurs.

### ***Nouveaux régimes de partenariat public-privé***

La promulgation d'une loi nationale sur les partenariats public-privé peut démontrer l'engagement du gouvernement à créer un environnement propice à la facilitation des investissements. Il permet au gouvernement d'établir un cadre juridique et d'attirer des investissements privés dans des domaines clés tels que les infrastructures publiques, le logement et les technologies innovantes. Certains pays, comme l'Ukraine, ont également modifié par le passé leur législation existante sur les PPP afin d'accroître le niveau de sécurité juridique et de protection des investisseurs dans de tels accords.

## *Organismes régionaux*

Pour les engagements régionaux pris par les pays, on peut se tourner vers l'Accord de libre-échange continental africain de l'Union africaine pour rechercher des points d'ancrage politiques qui indiquent l'engagement du gouvernement envers les accords régionaux, dont beaucoup ont tendance à permettre aux investisseurs étrangers des conditions plus favorables pour investir dans le pays. D'autres organismes tels que l'Organisation mondiale du commerce, l'OCDE, ainsi que son réseau d'agences de promotion des investissements, l'Association mondiale des agences de promotion des investissements (the World Association of Investment Promotion Agencies en anglais, ou « WAIPA ») peuvent être consultés pour les normes industrielles mondiales.

## MODE D'EMPLOI

- Examiner les publications nationales liées à la promotion et à la facilitation des investissements.
  - Examen des publications régionales liées à la promotion et à la facilitation des investissements.
  - Créez une liste des « points d'ancrage de la politique » au fur et à mesure qu'ils sont identifiés au cours de la recherche. Les « policy anchors » sont des documents contraignants qui expriment un engagement concret en faveur de l'inclusion financière. Ces points d'ancrage seront exploités ultérieurement lors de la formulation de recommandations politiques.
  - Répétez le processus pour d'autres pays afin d'identifier d'autres exemples d'objectifs politiques inclusifs. Apprendre d'autres pays peut donner un aperçu du contexte local et identifier les prochaines étapes potentielles pour créer un paysage d'investissement favorable. C'est l'un des objectifs du pilote de politique IAI et de l'itération ultérieure des diagnostics politiques : encadrer une analyse régionale et un partage des connaissances autour de ces analyses qui peuvent être utilisées pour influencer et améliorer l'environnement politique, conduisant à une augmentation des investissements agricoles, y compris dans et les entreprises d'autonomisation des jeunes et femmes.
  - Organiser des sessions d'apprentissage par les pairs pour partager les connaissances et les expériences entre les régulateurs financiers, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes concernées est l'élément le plus critique des diagnostics politiques de l'IAI. Des discussions bien planifiées et ciblées peuvent aider à faire émerger des informations précieuses concernant l'engagement du pays en matière de promotion et de facilitation des investissements. Cette boucle de rétroaction fera partie d'un cycle virtuel de sensibilisation, d'établissement des priorités, de fusion autour des principales conclusions et, finalement, d'action.
- 
- **La deuxième étape** du processus de diagnostic évalue le paysage réglementaire actuel du marché qui concerne la promotion et la facilitation de l'investissement dans l'agriculture et dans les entreprises qui autonomisent des femmes et des jeunes. Cela implique d'abord de mener des recherches documentaires dans les domaines pertinents des 10 domaines politiques tels que définis par le cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement dans l'agriculture, qui doit être déterminé par

une équipe d'experts au cours de cette étape. L'équipe d'experts en la matière sera constituée en mobilisant les experts internes et externes de l'UNCDF, ainsi que ceux des agences des Nations Unies les plus pertinentes, dirigées par les spécialistes de l'investissement de l'IAI. Celui-ci sera organisé de manière informelle en un groupe d'experts. La recherche documentaire implique de rechercher les domaines politiques pertinents et de rechercher les dernières mises à jour sur le paysage des investissements du marché en ce qui concerne l'agriculture, les femmes et les jeunes. Cela peut être effectué par le biais d'un inventaire de référence des ancrs politiques qui font explicitement partie des cadres de coopération du system des nations unies et des documents de programme des programmes pertinents des Nations Unies, complété par une recherche de base sur Google et en référençant les sites Web des organismes gouvernementaux concernés sur Internet. Sur la base de ces informations, des enquêtes supplémentaires peuvent être effectuées pour constituer un ensemble complet de parties prenantes à cibler pour les entretiens et les enquêtes avec les informateurs clés. Les parties prenantes concernées peuvent inclure des PME et des TPE, des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile et d'autres acteurs du développement. Au cours de cette étape du processus, les questions supplémentaires et clés de chacun des 10 domaines politiques de la Cadre d'action pour l'investissement agricole (CAIA) de OCDE peuvent être consultées en tant qu'outil d'orientation pour se référer aux questions pertinentes. Les outils seront affinés pour correspondre aux priorités indiquées par le panel d'experts afin d'identifier de manière exhaustive les parties prenantes à engager dans la recherche, ainsi que d'identifier et de hiérarchiser les obstacles potentiels dans le domaine politique qui formeraient ensuite la base de la partie suivante de la méthodologie, pour développer des lignes d'enquête.

- **La troisième étape** du processus consiste à élaborer les secteurs d'intérêt pertinents. Les champs d'enquête sont des questions générales qui interrogent des thèmes spécifiques émergeant de l'analyse initiale. Celles-ci sont liées à l'hypothèse initiale sur l'état des lieux et seront appliquées uniformément dans toutes les consultations des parties prenantes. Ceux-ci seront à deux niveaux. Le premier niveau impliquerait des lignes d'enquête transversales de haut niveau sur tous les marchés entreprises au cours de chaque sujet de politique IAI, couvrant les 5 domaines suivants :

1. *Lien ODD* : Y a-t-il un résultat de développement explicite auquel cela est lié ? Existe-t-il des acteurs promouvant les services liés aux ODD ?
2. *Promotion de l'investissement vs facilitation* : Promotion de l'investissement vs facilitation : Existe-t-il un alignement explicite entre les objectifs de développement national et les objectifs d'investissement ? Dans quelle mesure les femmes et les groupes marginalisés sont-ils pris en compte dans la mise en œuvre de ces objectifs ?
3. *Transparence* : Y a-t-il un élément de transparence dans la facilitation des objectifs d'investissement du gouvernement ?
4. *Alignement sur les normes internationales* : dans quelle mesure l'application des lois sur les politiques s'aligne-t-elle sur les normes d'investissement internationales ? S'ils ne s'alignent pas, est-ce dû à la transparence ? S'il n'y a pas de transparence, comment l'objectif de facilitation des investissements est-il atteint ?
5. *Genre* : dans quelle mesure les politiques d'investissement pertinentes sont-elles axées sur le genre ?

Le deuxième niveau des lignes d'enquête sera spécifique au marché, ainsi qu'au sujet de la politique de l'IAI. Dans ce cas, les lettres d'intention de deuxième niveau seront élaborées à la suite de la recherche documentaire menée sur la promotion et la facilitation de l'investissement dans l'agriculture dans le paysage local, et des commentaires du panel d'experts. Alors que ceux-ci seront

largement dictés par la recherche entreprise au cours de la deuxième étape du processus filtrée par le Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement dans l'agriculture, ils seront limités aux domaines politiques les plus pertinents identifiés par le panel d'experts.

- **La quatrième étape** du processus est la consultation des parties prenantes. Sur la base de la recherche documentaire ainsi que des lignes d'enquête qui en découlent développées au cours des étapes précédentes du processus, les parties prenantes seront engagées pour approfondir et identifier les points faibles. Ces parties prenantes peuvent inclure les PME et TPE identifiées qui autonomisent les femmes et les jeunes, ainsi que des représentants gouvernementaux et d'autres agences des Nations Unies dans le pays pour renforcer la collaboration à l'échelle des Nations Unies, et des organisations de la société civile. Cette étape du processus doit être menée dans le pays, où les parties prenantes sont rencontrées en personne et un rapport est rédigé à la fin du processus de consultation pour discuter des conclusions de cette étape.
- **La cinquième étape** du processus consiste à créer un comité consultatif ou un groupe de travail technique, si nécessaire pour examiner l'analyse des résultats consolidés de la consultation des parties prenantes. Cette étape permet aux résultats d'être examinés et interrogés par une autre couche d'experts locaux en la matière afin d'assurer l'organisation des documents d'une manière informative et pouvant stimuler le dialogue et le débat constructif dans les étapes finales du processus. Cela permet de mettre en perspective les points faibles prioritaires à travers une lentille politique, ainsi que de discuter de la voie à suivre en se concentrant sur les problèmes clés dans la prochaine et dernière étape du processus.
- **La sixième et dernière étape du processus** consiste à convoquer un atelier. Cela impliquerait d'inviter toutes les parties prenantes engagées dans le processus précédent pour discuter des conclusions des consultations des parties prenantes ainsi que des questions clés soulevées par le groupe consultatif ou le groupe de travail technique. Habituellement présidé par le comité consultatif, l'atelier offre à toutes les parties prenantes une plateforme pour exprimer leurs opinions et discuter des questions clés avec les autres parties prenantes du processus. Il s'agit d'un processus inclusif qui permet aux parties prenantes de contribuer au processus d'élaboration des politiques. À la fin de cette étape, une note d'orientation concise sera finalisée et publiée, en mettant l'accent sur les questions politiques exploitables et prescriptives basées sur l'analyse des lacunes politiques de l'investissement dans l'agriculture dans les PME et TPEE autonomisant les femmes et les jeunes dans le pays, et cela conclure l'ensemble du processus. Le rapport accessible au public sera promu dans les médias sociaux pour le partage des connaissances et en particulier pour inciter les acteurs politiques à plaider en faveur d'un changement de politique afin de stimuler davantage les investissements.

## RESSOURCES ASSOCIÉES

- [Policy Framework for Investment, OECD](#)
- [Investment Policy Framework, UNCTAD](#)
- [Policy Framework for Investment in Agriculture, OECD](#)

# ANNEXE: OCDE CADRE D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Les 10 domaines d'action du Cadre d'action pour l'investissement agricole<sup>1</sup>, ainsi que les questions clés, sont les suivants :

## 1. Politique de l'investissement

La qualité des politiques de l'investissement a une influence directe sur les décisions de tous les investisseurs. La transparence, la cohérence des politiques et la non-discrimination peuvent renforcer la confiance de ces derniers. Pour attirer davantage d'investissements dans le secteur agricole, il est aussi essentiel que l'accès aux ressources foncières et à l'eau soit garanti et que des mécanismes efficaces permettent de faire respecter les contrats et de verser des indemnités en cas d'expropriation.

Questions clés:

- 1.1. Existe-t-il une stratégie d'investissement agricole ? Est-elle en harmonie avec les objectifs de sécurité alimentaire ? Les politiques sectorielles (agriculture, éducation, commerce, infrastructures ou finance, par exemple) concordent-elles bien avec cette stratégie ? La politique générale de l'investissement va-t-elle dans son sens ?
- 1.2. Quelles mesures les pouvoirs publics ont-ils prises pour que les lois, réglementations et politiques relatives à l'investissement agricole, leur mise en œuvre et le contrôle de leur application soient clairs, accessibles, transparents et prévisibles, et pour qu'elles n'entravent pas inutilement l'activité des investisseurs agricoles locaux et étrangers ? Ont-ils pris des mesures particulières pour soutenir les investisseurs qui opèrent dans le secteur informel, dont les femmes ?
- 1.3. Quels mécanismes de consultation publique impliquant les parties intéressées et en particulier les investisseurs ont été établis pour améliorer la qualité de la réglementation dans le secteur agricole et donc le climat de l'investissement ?

---

<sup>1</sup> [https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/cadre-d-action-pour-l-investissement-agricole\\_9789264212916-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/finance-and-investment/cadre-d-action-pour-l-investissement-agricole_9789264212916-fr)

- 1.4. Des restrictions particulières s'appliquent-elles à l'investissement étranger dans l'agriculture ? Les pouvoirs publics disposent-ils des mécanismes nécessaires pour évaluer leurs coûts au regard de leur finalité publique ?
- 1.5. Quelles mesures ont été prises pour sécuriser les droits fonciers ? Comment ces droits sont-ils attribués, administrés et protégés, tant au niveau central qu'au niveau local ? Quelle proportion de la superficie agricole est enregistrée officiellement ? Quelles mesures ont été prises pour faciliter l'acquisition de droits fonciers et pour offrir des alternatives aux transferts de terres à grande échelle ?
- 1.6. Quelles mesures ont été prises pour garantir l'accès à l'eau ? Comment les droits d'usage de l'eau sont-ils attribués, administrés et protégés, tant au niveau central qu'au niveau local ?
- 1.7. Des initiatives ont-elles été prises pour améliorer la capacité des pouvoirs publics à négocier des contrats et pour aider les responsables à comprendre les dispositions juridiques prévues par les lois du pays ainsi que les droits et obligations de ce dernier découlant d'accords internationaux ?
- 1.8. Le système de contrôle du respect des contrats est-il efficace et largement accessible à tous les investisseurs agricoles ? Quels mécanismes de règlement des différends ont été établis pour assurer aux investisseurs la protection la plus large possible à un coût raisonnable ? Existe-t-il des mécanismes de règlement des différends spécifiques au secteur agricole, notamment en ce qui concerne le régime foncier ?
- 1.9. En matière d'expropriation, les pouvoirs publics appliquent-ils une politique permettant d'indemniser les personnes lésées dans des délais respectables, à un niveau suffisant et de manière effective, conformément au droit international ?

## 2. Promotion et facilitation d'investissement

En mettant en lumière les opportunités d'investissements rentables et en incitant à investir, les mesures de promotion et de facilitation de l'investissement peuvent être des instruments efficaces pour accroître l'investissement dans le secteur agricole, à condition qu'elles visent à corriger les défaillances du marché et à faire fructifier les avantages comparatifs du pays.

Questions clés:

- 2.1. Quelle est l'institution chargée de la promotion et de la facilitation de l'investissement ? Les pouvoirs publics ont-ils mis en place une agence de promotion de l'investissement ? Encourage-t-elle l'investissement dans l'agriculture et l'agroalimentaire, et propose-t-elle des services de facilitation de l'investissement tant à l'échelon central que local ? Dispose-t-elle de ressources financières et humaines suffisantes pour remplir sa mission et ses performances sont-elles régulièrement évaluées?
- 2.2. Quelles mesures sont appliquées pour promouvoir et faciliter l'investissement agricole, y compris par les petits exploitants et les entrepreneurs informels ? En particulier, les procédures administratives à suivre pour réaliser un nouvel investissement sont-elles simples et adaptées à la capacité des différents investisseurs, de manière à réduire le coût des projets ? Les mesures de promotion et de facilitation de l'investissement visent-elles des types particuliers d'investisseurs et les maillons des chaînes de valeur agricoles ayant besoin d'investissements ? Les pouvoirs publics procèdent-ils à des analyses coûts-avantages pour évaluer leur incidence?
- 2.3. Les pouvoirs publics interviennent-ils sur les marchés des intrants et des produits agricoles ? Ces marchés sont-ils concurrentiels ?
- 2.4. Quel type de mécanisme est en place pour favoriser le dialogue entre les investisseurs et l'État? L'organisme de promotion de l'investissement est-il chargé de défendre l'action des pouvoirs publics?

### **3. Développement des infrastructures**

Des infrastructures rurales développées, notamment des réseaux d'irrigation et de transport et des systèmes de stockage de qualité, ainsi qu'un accès fiable à l'énergie et aux technologies de l'information et de la communication, peuvent être de réels atouts pour attirer les investisseurs privés dans le secteur agricole et accroître la compétitivité de l'agriculture.

Questions clés:

- 3.1. Les politiques relatives aux infrastructures sont-elles en harmonie avec les objectifs d'investissement dans le secteur agricole ? Comment les investissements prioritaires dans les infrastructures sont-ils définis et mis en œuvre, et comment les acteurs concernés sont-ils associés à la prise de décision ?
- 3.2. Comment les responsabilités sont-elles partagées entre autorités centrales et autorités infranationales en ce qui concerne la conception, la construction et l'entretien des infrastructures ?
- 3.3. Les pouvoirs publics ont-ils des directives claires et des procédures transparentes en ce qui concerne le versement d'argent public pour des infrastructures liées à l'agriculture ?
- 3.4. Les pouvoirs publics suivent-ils une stratégie claire définissant les rôles de l'investissement public et privé dans la fourniture d'infrastructures liées à l'agriculture ? Quelles mesures ont été prises pour attirer des investisseurs privés à même de fournir ces infrastructures ?
- 3.5. Les pouvoirs publics suivent-ils une stratégie claire en ce qui concerne le développement des infrastructures d'irrigation ? S'agissant de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien de ces infrastructures, comment les responsabilités sont-elles partagées entre les pouvoirs publics, les utilisateurs d'eau et les agriculteurs ?
- 3.6. Comment la périssabilité des produits agricoles et donc la nécessité de chaînes d'approvisionnement intégrées verticalement sont-elles prises en considération dans la réalisation et l'entretien des infrastructures de transport (routes, voies ferrées, ports et aéroports) et des installations de stockage ?
- 3.7. Les pouvoirs publics ont-ils élaboré une stratégie pour faire en sorte que l'accès à l'énergie en zone rurale soit fiable et financièrement accessible, y compris en favorisant la production d'énergie renouvelable à petite échelle ?
- 3.8. Quelles mesures les pouvoirs publics ont-ils prises pour améliorer l'accès des investisseurs agricoles aux technologies de l'information et de la communication ? Des informations

exactes et à jour sur les marchés agricoles sont-elles mises à disposition des investisseurs ?

#### 4. Politique commerciale

Une politique commerciale non restrictive, transparente et prévisible, tant à l'intérieur du pays que vis-à-vis de l'étranger, peut améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et donc faciliter les économies d'échelle, réduire les coûts de transaction, stimuler la productivité et accroître le rendement des investissements. Elle est également susceptible de contribuer à réduire la volatilité des prix, à améliorer la stabilité des marchés des produits alimentaires et, ce faisant, à renforcer la sécurité alimentaire.

Questions clés:

- 4.1. Existe-t-il des obstacles administratifs, fiscaux ou réglementaires au commerce des produits agricoles dans le pays ? Empêchent-ils certains investisseurs d'entrer sur les marchés agricoles ? Leurs incidences font-elles l'objet d'un chiffrage ? Des mesures sont-elles prises pour favoriser le développement du commerce agricole intérieur ?
- 4.2. Quelles initiatives les pouvoirs publics ont-ils prises récemment pour faciliter les échanges de produits agricoles avec l'étranger ? Notamment, ont-ils réduit les procédures administratives et réglementaires aux frontières ? Quelles mesures ont-ils adoptées pour accroître la prévisibilité de la politique commerciale et consultent-ils les investisseurs sur les modifications à apporter à cette politique ?
- 4.3. Existe-t-il des mesures commerciales spécifiques pour soutenir l'investissement agricole, par exemple dans le domaine de la promotion des exportations de produits agricoles ?
- 4.4. Des obstacles tarifaires ou non tarifaires au commerce contribuent-ils à limiter l'accès aux intrants agricoles et aux services ou à majorer leur coût ?
- 4.5. Existe-t-il ou y a-t-il eu récemment des restrictions aux exportations concernant des produits agricoles ou agroalimentaires ?

4.6. Le pays a-t-il conclu des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux ? Dans quelle mesure ceux-ci se traduisent-ils par un élargissement des marchés et une amélioration de l'accès à ces derniers ? L'agriculture est-elle exclue de ces accords ou fait-elle l'objet d'un traitement particulier ? Les pouvoirs publics mettent-ils beaucoup d'énergie à accroître les possibilités d'investissement en mettant en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ?

## 5. Développement du secteur financier

S'ils sont efficaces, les marchés financiers sont à même d'allouer les capitaux à des projets d'investissement innovants et au rendement élevé, quelle que soit la taille des investisseurs agricoles, ce qui permet d'accroître les revenus et d'engendrer de l'activité économique.

Questions clés:

5.1. Comment le cadre réglementaire contribue-t-il à un bon fonctionnement du marché des capitaux au bénéfice des investisseurs agricoles, grands ou petits ? Le manque de obligations de garantie empêche-t-il certains investisseurs, y compris les petits entrepreneurs informels disposant de peu de capital et les femmes, d'accéder au crédit proposé par les institutions financières ? Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour assouplir ces obligations ? Existe-t-il un cadastre local efficace, un système d'enregistrement des biens meubles et un système d'information sur le crédit ?

5.2. Quelle est la situation de concurrence dans le secteur financier formel, en particulier en zone rurale ? Quels sont les types de produits financiers proposés aux petits et grands investisseurs agricoles ? L'accès au crédit est-il variable selon les régions ou en fonction de la taille des investisseurs ?

5.3. Quelle est l'importance du secteur financier informel - épargne communautaire, intermédiaires et détaillants - dans la fourniture de crédit aux agriculteurs ? Le cadre réglementaire facilite-t-il la fourniture de services financiers à petite échelle en milieu rural ? Quel est le rôle de la microfinance et du crédit-bail ?

5.4. Les pouvoirs publics ont-ils pris des mesures pour faciliter l'accès des investisseurs agricoles au crédit, par exemple en fournissant des garanties de crédit et des prêts à des conditions

favorables, en assouplissant les réglementations sur les prêts ou en dispensant des services de développement des entreprises ?

5.5. Les marchés financiers nationaux et régionaux jouent-ils un rôle dans la mobilisation de capitaux pour les grands et moyens investisseurs agricoles ?

## **6. Ressources humaines, recherche et innovation**

Un capital humain solide et des systèmes dynamiques d'innovation agricole sont essentiels pour accroître l'investissement dans le secteur agricole. Pour renforcer le capital humain, les politiques publiques doivent assurer un enseignement de qualité ainsi que le bon fonctionnement des services de conseil et de vulgarisation. Elles doivent favoriser les partenariats entre recherche nationale et internationale, mieux lier la recherche à la demande, et protéger efficacement la propriété intellectuelle, afin de développer des systèmes d'innovation performants

Questions clés:

6.1. Les pouvoirs publics ont-ils mis en lumière les besoins des grands et petits investisseurs agricoles, y compris les femmes, et identifié les implications des stratégies de développement agricole en termes de ressources humaines et de compétences techniques ?

6.2. Le système éducatif et les services publics de vulgarisation répondent-ils à ces besoins, notamment en : proposant des formations professionnelles et des services de développement des entreprises qui considèrent l'exploitation agricole comme une véritable entreprise et non pas simplement comme une structure de production ; renforçant les coopératives et groupements d'agriculteurs ; et formant du personnel très qualifié ? Quels sont les efforts consentis pour améliorer l'accès aux services de vulgarisation, leur qualité et leur efficacité ?

6.3. Comment les priorités de la recherche-développement (R-D) sont-elles définies ? Les organismes de R-D agricole disposent-ils de moyens financiers et humains suffisants ? Existe-t-il des mesures visant à encourager la collaboration régionale en R-D, de manière à partager les coûts de la recherche et à faciliter les transferts de technologie ?

- 6.4. Les pouvoirs publics ont-ils pris des mesures particulières pour favoriser les liens entre vulgarisation agricole et R-D et améliorer les échanges de connaissances entre agriculteurs, dans l'optique de faciliter une adoption rapide des techniques, pratiques et technologies nouvelles ? Encouragent-ils l'innovation et le développement des capacités d'adaptation à l'échelle locale ? Existe-t-il des acteurs et initiatives particuliers vers lesquels les investisseurs peuvent se tourner pour étendre leurs connaissances et leurs compétences ?
- 6.5. L'établissement de liens entre grandes entreprises agroalimentaires et petites et moyennes entreprises est-il suffisamment soutenu pour stimuler les transferts de technologies et de connaissances ? Existe-t-il des mécanismes visant à encourager les investisseurs à former leurs salariés et les travailleurs agricoles ?
- 6.6. La participation du secteur privé à la R-D est-elle encouragée ? Existe-t-il des partenariats public-privé efficaces dans ce domaine ? Le niveau de protection de la propriété intellectuelle encourage-t-il les investisseurs agricoles locaux et étrangers à innover ? Quelle est la politique concernant l'accès aux ressources génétiques végétales et aux biotechnologies et leur transfert ?

## 7. Politique fiscale

Une politique fiscale rationnelle permet aux autorités centrales et infranationales de percevoir des recettes tout en incitant les grands et petits investisseurs à faire de nouveaux investissements.

Questions clés:

- 7.1. La politique et l'administration fiscales concordent-elles avec les objectifs d'investissement dans l'agriculture ? En particulier, la charge fiscale qui pèse sur les investisseurs agricoles se prête-t-elle à la réalisation de ces objectifs ?
- 7.2. Le système fiscal traite-t-il avec neutralité les investisseurs agricoles étrangers et locaux, et les petits et grands investisseurs ? Des incitations fiscales s'adressent-elles aux investisseurs agricoles ? Le rapport coût-efficacité de ces incitations est-il évalué régulièrement ?

- 7.3. L'administration fiscale dispose-t-elle de capacités suffisantes pour élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale de manière transparente et efficace ? Les agents du fisc aident-ils les contribuables, y compris les petits investisseurs agricoles, à remplir leurs obligations fiscales, ce qui donne l'occasion aux pouvoirs publics de mieux expliquer leur action ?
- 7.4. Comment la fiscalité est-elle administrée et quelle forme la coordination entre autorités centrales et autorités infranationales prend-elle ? Les recettes des impôts acquittés par les investisseurs agricoles reviennent-elles aux collectivités infranationales, pour leur permettre de financer des biens publics locaux ?

## 8. Gestion des risques

Le secteur agricole est confronté à des aléas importants, liés aux conditions météorologiques, aux maladies et aux prix. Des instruments efficaces de gestion des risques peuvent aider à y faire face, et ainsi garantir aux investisseurs agricoles un revenu plus stable et engendrer une prévisibilité favorable à l'investissement.

Questions clés:

- 8.1. Quelles mesures et stratégies les pouvoirs publics ont-ils mises en place pour prévenir et réduire les risques liés aux conditions météorologiques, aux maladies et aux prix ?
- 8.2. Des institutions privées et organisations non gouvernementales proposent-elles des assurances dans le secteur agricole ? Les pouvoirs publics apportent-ils un appui à certains types d'assurances ? Quel est le degré de concurrence sur le marché des assurances dans ce secteur ?
- 8.3. Quels sont les mécanismes qui permettent de faire respecter comme il se doit les contrats à livraison différée ? Les pouvoirs publics ont-ils pris des dispositions pour soutenir le développement des marchés à terme de produits agricoles ?
- 8.4. Les services de vulgarisation agricole dispensent-ils des conseils sur les dispositifs de coopération entre producteurs agricoles pour contribuer à la mise en œuvre de stratégies de gestion collective des risques ?

- 8.5. Que font les pouvoirs publics pour encourager la diversification comme outil de gestion des risques, qu'il s'agisse de types de production, de pratiques, de voies de commercialisation ou de sources de revenus ?

## 9. Conduite responsable des entreprises

Des politiques soutenant l'application des principes reconnus de conduite responsable des entreprises aident à attirer des investissements agricoles durables sur les plans à la fois environnemental et social, ce qui renforce l'économie et le développement à court et long terme au bénéfice des investisseurs et des pays hôtes.

Questions clés:

- 9.1. Quelles sont les lois et réglementations qui s'appliquent à la conduite responsable des entreprises dans le secteur agricole, notamment en ce qui concerne les normes du travail, les droits d'usage et de propriété des ressources naturelles, le droit à la santé et les normes anticorruption et d'intégrité?
- 9.2. Quels sont les mécanismes mis en place pour faire respecter comme il se doit les lois et réglementations relatives à la conduite responsable des entreprises et pour faire en sorte que les populations locales, en particulier les groupes marginalisés comme les femmes et les éleveurs nomades, puissent : accéder à des informations à jour et exactes sur les grands investissements agricoles envisagés les concernant ; négocier avec les grands investisseurs, en particulier au sujet de l'accès à la terre et à l'eau ; obtenir des accords équitables de partage des avantages, officialisés par des contrats signés ; si nécessaire, recevoir en temps utile des indemnités équitables ; et régler les différends contractuels avec les investisseurs ?
- 9.3. Par quel canaux les pouvoirs publics font-ils connaître aux investisseurs agricoles les normes de conduite responsable des entreprises qu'ils sont censés respecter ? Que font-ils pour établir une distinction claire entre leurs propres responsabilités et celles qui sont assignées aux entreprises ?
- 9.4. Quel appui les pouvoirs publics apportent-ils aux efforts déployés par les investisseurs pour être en conformité avec les lois et réglementations relatives à la conduite responsable des entreprises ? Soutiennent-ils les partenariats mutuellement avantageux entre petits exploitants et grands investisseurs ? Encouragent-ils activement les initiatives volontaires privées en faveur de la durabilité sociale et environnementale dans le secteur agricole?

- 9.5. Les pouvoirs publics prennent-ils part à des consultations intergouvernementales destinées à promouvoir les concepts et principes reconnus de la conduite responsable des entreprises ts?

## **10. Utilisation durable des ressources naturelles et gestion de l'environnement**

Des politiques rigoureuses et mises en oeuvre de manière effective contribuent à promouvoir des investissements responsables et à garantir une utilisation durable des ressources naturelles telles que les terres, les sols et l'eau. Ce faisant, elles favorisent la sécurité alimentaire à long terme, protègent la biodiversité et atténuent le changement climatique, par exemple en soutenant la production d'énergie propre.

Questions clés:

- 10.1. Les politiques, lois et réglementations environnementales existantes garantissent-elles réellement une utilisation durable des ressources naturelles, notamment en fixant des normes environnementales claires, en exigeant la réalisation d'études d'impact sur l'environnement indépendantes et en faisant en sorte que les prix des actifs naturels tiennent compte de leur véritable valeur de rareté ? Prennent-elles en considérations les particularités du secteur agricole?
- 10.2. Quels sont les mécanismes institutionnels qui permettent d'assurer efficacement la mise en oeuvre, le suivi et le contrôle de l'application des politiques, lois et réglementation environnementales ?
- 10.3. Les politiques existantes favorisent-elles l'accès à des technologies propres et économes en énergie et en intrants, et encouragent-elles leur adoption par les grands et petits investisseurs agricoles ? Incitent-elles à investir dans les technologies qui utilisent les déchets agricoles comme source d'énergie ?